

méthode intégrée, tenant compte de considérations économiques, sociales, scientifiques et de gestion,

Notant avec satisfaction le niveau accru des activités déployées à cet égard par les divers organismes des Nations Unies et la plus grande attention qu'ils accordent à ce sujet, ainsi que l'intérêt croissant que les gouvernements portent à la question,

Exprimant sa satisfaction pour les activités entreprises sur le plan technique et sur le plan interinstitutions par le Groupe consultatif sur les protéines,

Reconnaissant, toutefois, que les efforts accomplis sont loin de répondre aux nécessités urgentes du problème,

Préoccupée par l'absence d'un plan cohérent d'action internationale et d'un programme de nature à stimuler l'action et l'intérêt au niveau gouvernemental en matière de protéines, malgré la demande qu'ont formulée le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et le Secrétaire général, ainsi que par les résultats insuffisants des efforts actuellement déployés pour élever le niveau de la production et de la consommation de protéines, notamment dans les pays en voie de développement,

Réaffirmant que, pour faire face au problème des protéines, des efforts supplémentaires et renouvelés seront nécessaires et que la plus grande coordination de ces efforts par tous les organismes des Nations Unies est indispensable,

1. *Prend acte* du rapport d'activité du Secrétaire général sur le problème des protéines³²;

2. *Prend note également* des observations présentées sur la question à la quarante-neuvième session du Conseil économique et social³³;

3. *Prie* le Secrétaire général de rédiger, compte tenu des déclarations faites à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, avec le concours d'experts indépendants³⁴ et en consultation étroite avec les organismes des Nations Unies, un rapport concis sur les éléments éventuels d'une déclaration de stratégie générale, ainsi que l'a envisagé le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, qui suggérera le rôle à jouer par les gouvernements et la contribution à apporter par l'ensemble des organismes des Nations Unies pour combler le déficit de protéines, contiendra des recommandations concernant les propositions déjà formulées qui sont jugées souhaitables et réalisables et indiquera les moyens possibles d'y donner suite;

4. *Prie en outre* le Secrétaire général de présenter son rapport, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale lors de sa vingt-sixième session;

5. *Recommande*, dans l'intervalle, que le Secrétaire général prenne toutes les mesures possibles conformément aux paragraphes 3 et 5 de la résolution 2416 (XXIII) de l'Assemblée générale, que le Programme des Nations Unies pour le développement accorde une attention accrue aux projets directement liés au problème des protéines et que le Groupe consultatif sur les protéines, les institutions spécialisées et les autres

organismes des Nations Unies poursuivent et intensifient les activités qu'ils déploient actuellement dans ce domaine.

1925^e séance plénière,
11 décembre 1970.

2685 (XXV). Conséquences économiques et sociales du désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 1516 (XV) du 15 décembre 1960, 1837 (XVII) du 18 décembre 1962, 1931 (XVIII) du 11 décembre 1963 et 2387 (XXIII) du 19 novembre 1968 sur l'affectation à des fins pacifiques des ressources libérées par le désarmement, sa résolution 2526 (XXIV) du 5 décembre 1969 concernant une journée de la paix et sa résolution 2602 E (XXIV) du 16 décembre 1969 proclamant la décennie commençant en 1970 Décennie du désarmement, ainsi que les résolutions 891 (XXXIV), 982 (XXXVI) et 1026 (XXXVII) du Conseil économique et social, en date des 26 juillet 1962, 2 août 1963 et 11 août 1964, relatives aux conséquences économiques et sociales du désarmement,

Rappelant le rapport du Groupe consultatif d'experts sur les conséquences économiques et sociales du désarmement³⁵ et les divers rapports du Secrétaire général sur les études nationales entreprises à ce sujet³⁶,

Consciente que les progrès vers un désarmement général et complet libéreraient des ressources substantielles qui pourraient servir à accélérer le développement économique et social en général et celui des pays en voie de développement en particulier,

Encouragée par le fait que les grandes puissances déploient des efforts pour empêcher ce qui pourrait devenir une escalade irrépressible de la course aux armements nucléaires,

Rappelant en outre que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement³⁷ prévoit des liens étroits entre la Décennie du désarmement et la Décennie du développement,

Reconnaissant aussi qu'il importe d'adopter les mesures voulues pour que les liens entre la Décennie du désarmement et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement soient pleinement compris et pour qu'on en tire parti d'une manière aussi pratique et aussi complète que possible,

1. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec les conseillers³⁸ qu'il pourra juger nécessaire de désigner :

a) De formuler des suggestions dont s'inspireraient les Etats Membres, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, afin que soient établis des liens entre la Décennie du désarmement et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de manière qu'une part convenable des ressources libérées par suite des progrès réalisés sur la voie de désarmement général et complet serve à

³² E/4829 et Corr.1 et 2.

³³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément n° 3 (A/8003)*, chap. IV, par. 92 à 97.

³⁴ Désignés ultérieurement sous le nom de Groupe chargé d'aider le Secrétaire général à formuler une déclaration de stratégie concernant le problème des protéines dans les pays en voie de développement.

³⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 62.IX.1.

³⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 62.IX.2.

³⁷ Résolution 2626 (XXV).

³⁸ Désignés ultérieurement sous le nom de Groupe d'experts chargé d'étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement.

accroître l'aide au développement économique et social des pays en voie de développement;

b) De proposer des mesures pour mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur de l'établissement de liens entre le désarmement et le développement et d'encourager ainsi l'intensification de négociations visant à accomplir des progrès dans le sens d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace;

2. *Prie* les Etats Membres, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que d'autres organismes des Nations Unies de communiquer au Secrétaire général leurs observations et recommandations sur les questions mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus;

3. *Prie* le Secrétaire général de présenter un rapport à ce sujet, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, suffisamment tôt pour que l'Assemblée générale puisse l'examiner en 1973, lors du premier examen biennal de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

1925^e séance plénière,
11 décembre 1970.

2686 (XXV). Commissions économiques régionales

L'Assemblée générale,

Ayant présentes à l'esprit les dispositions de la Charte des Nations Unies relatives au développement économique et social, en particulier le Chapitre IX, sur la coopération économique et sociale internationale, et le Chapitre X, qui porte notamment sur le mandat et les fonctions du Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil économique et social sur le mandat et les fonctions des commissions économiques régionales,

Tenant compte des déclarations faites à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et dans d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies sur la nécessité d'uniformiser l'appellation de ces commissions eu égard à leur mandat et à leurs fonctions,

Notant l'importance de la conception socio-économique unifiée ou intégrée du développement que les commissions économiques régionales ont adoptée et seront appelées à mettre en pratique, en particulier dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement³⁹,

Considérant que, en donnant aux commissions économiques régionales un nom correspondant mieux à la véritable nature de leurs activités dans le domaine économique et social, on soulignerait davantage encore l'importance d'une conception socio-économique intégrée du développement, en particulier dans les pays en voie de développement,

Recommande au Conseil économique et social d'envisager, en consultation avec le Secrétaire général et compte tenu des vues des commissions économiques régionales ainsi que des vues exprimées à ce sujet à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, de donner aux commissions les nouveaux noms suivants :

Commission économique et sociale pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et Commission économique et sociale pour l'Afrique.

1925^e séance plénière,
11 décembre 1970.

2687 (XXV). Rôle des commissions économiques régionales dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Reconnaissant le rôle important des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement⁴⁰,

Consciente du fait qu'il importe de prendre les dispositions appropriées en vue de procéder régulièrement à des évaluations, sur une base régionale, des progrès réalisés dans la voie de la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement,

Considérant que les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth seront appelés à assumer de grandes responsabilités pour l'examen et l'évaluation, à l'échelon régional, des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement, en collaboration avec les banques régionales de développement et d'autres institutions régionales et sous-régionales,

1. *Note avec satisfaction* la contribution apportée par les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth à la formulation de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement;

2. *Prie* les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth de poursuivre et d'intensifier encore leurs efforts pour contribuer à promouvoir, dans le cadre régional, sous-régional ou interrégional, l'accroissement du commerce, la coopération économique et l'intégration entre les pays membres de ces organismes, ce qui constituera une mesure concrète dans la voie de la réalisation des buts et des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement;

3. *Affirme* que ces efforts méritent le soutien actif de toute la communauté internationale et en particulier des pays développés;

4. *Prie* les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, agissant le cas échéant en coopération avec les banques régionales de développement et les groupements sous-régionaux ainsi qu'avec l'assistance des autres organismes des Nations Unies, de prendre les dispositions appropriées en vue de procéder régulièrement à des examens et à des évaluations des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement;

5. *Demande instamment* que les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth soient dotés des moyens

³⁹ Résolution 2626 (XXV).

⁴⁰ Résolution 2626 (XXV).